

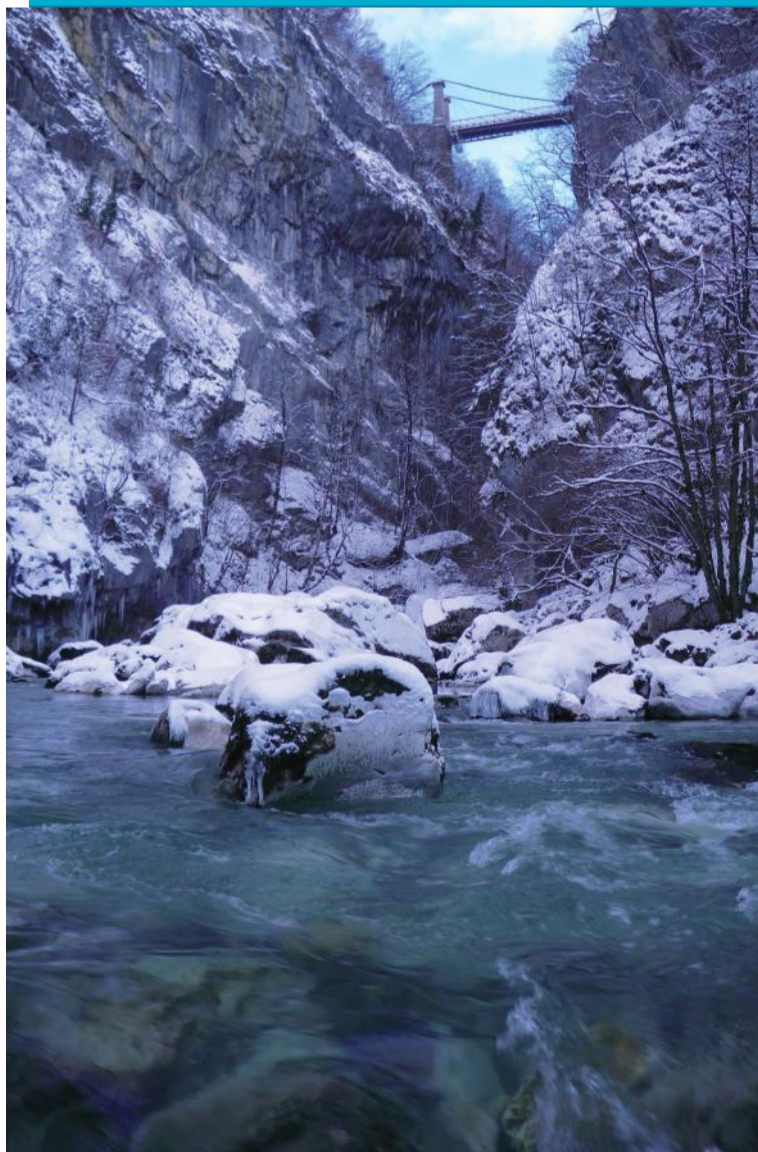
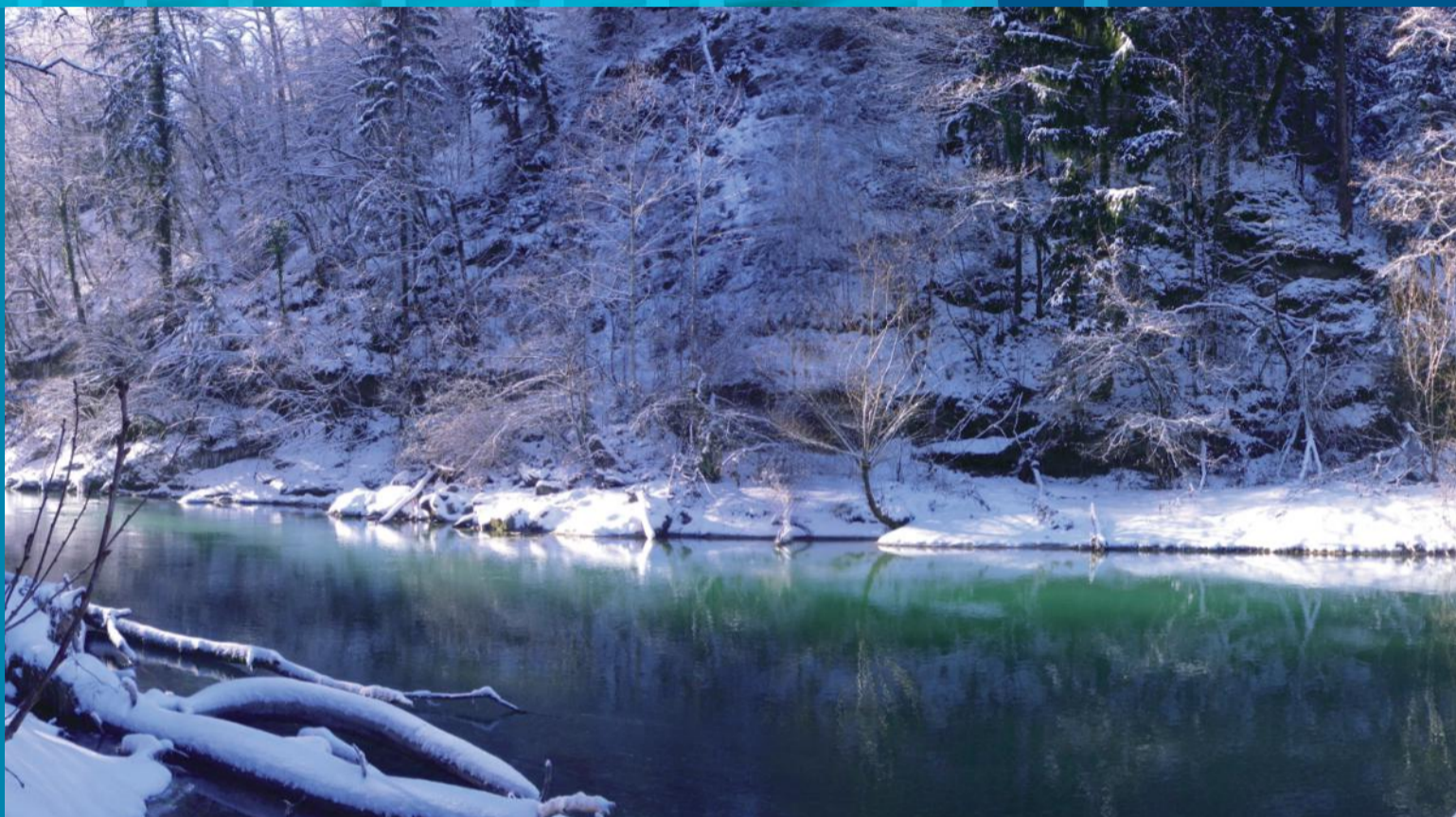
Journal Le Chéran

février 2011 (n°13)



Dossier

Numéro consacré
aux résultats
de l'étude-bilan



Édito

En ce début d'année 2011, je vous adresse à tous mes meilleurs vœux. Que cette nouvelle année puisse donner le départ à un nouveau contrat de rivière. En effet, le contrat de rivière du CHERAN, est terminé depuis fin 2008. Cependant, deux actions sont encore en cours de réalisation, la renaturation du CHERAN au Châtelard, la protection contre les crues du Dadon à RUMILLY. Néanmoins, à la fin de cette phase de cinq ans de travaux, nous avons fait réaliser un bilan détaillé des opérations prévues. Les résultats de l'étude bilan ont été présentés et validés par le comité de rivière réuni le 30 septembre 2010 à CUSY*. Les principaux volets traités sont présentés et commentés dans ce bulletin, avec une proposition de suites à donner pour chaque problématique. Tous les acteurs, et financeurs de ce contrat sont très satisfaits du bilan présenté, et souhaitent une suite à toutes ces actions engagées. Pour rappel, ce sont les communautés de communes des BAUGES, du pays d'ALBY, ainsi qu'une partie des communes des cantons de Rumilly et d'Albens qui financent ces actions, et une restitution de ce bilan va leur être présentée afin qu'ils décident de la suite à donner. Il est important de souligner que le SMIAC ne comptait que deux techniciens pour porter ces projets dont l'un aujourd'hui a terminé sa mission.

Jean-Claude GUERRAZ
Président du SMIAC

* Étude réalisée par les bureaux d'études Claudine Lecuret consultante milieux aquatiques et Philippe Barret DIALTER. Les documents sont disponibles au SMIAC

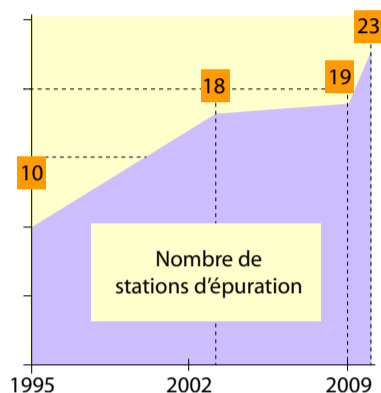




Quelle a été l'évolution du bassin-versant entre le début et la fin du contrat ?

→ La population et l'assainissement

Entre 1999 et 2006, on assiste à un accroissement important de la population de +15,7%, soit +2,2% par an en moyenne, ce qui est un taux supérieur aux taux moyens des départements savoyards et au taux national.



L'effort d'épuration des eaux usées a été important. La part de la population en assainissement collectif est passée de 47% en 1995 à 64% en 2009. Toutes les communes du bassin ont à présent un SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif). 55% ont eu à ce jour la visite de diagnostic. Le taux de conformité constaté est faible.

Il faudra donc poursuivre, entretenir et fiabiliser l'effort d'assainissement. Quelques points noirs restent à traiter.

→ L'activité agricole

Le nombre d'exploitations agricoles a nettement diminué, passant de 1012 en 1988 à 345 en 2009. La part de la SAU (Surface Agricole Utilisée) dans la superficie du territoire est passée dans le même temps de 37 à 31%. Elle est de 15 000 ha aujourd'hui, dont 89% toujours en herbe.

L'activité principale est l'élevage bovin lait. Au total on compte 17.650 bovins en 2009.

Pendant la durée du contrat de rivière, plusieurs coopératives (fruitières) ont fermé; les autres se sont dotées d'installations de traitement des effluents. Aujourd'hui, 72% des troupeaux sont aux normes. Par ailleurs, les communes du bassin versant disposent d'une carte d'aptitude des sols à l'épandage

des effluents d'élevage. Les pratiques se sont améliorées même s'il reste localement des progrès à faire.

Des actions partenariales avec le monde agricole seraient à engager dans ce sens.

→ L'activité industrielle

On compte aujourd'hui sur le bassin versant 1946 établissements dont 220 dans le secteur industriel. Les branches représentées sont essentiellement le travail des métaux, l'agro-alimentaire, le travail du bois, des centrales à béton, des tanneries, imprimerie, cosmétique et parapharmaceutique. La pression polluante brute produite est aussi importante que la pression domestique pour les matières en suspension; elle est supérieure pour les micropolluants métalliques et organiques. Les établissements traitent leurs effluents en stations d'épurations internes ou mixtes avec les communes (Rumilly par exemple). Cependant le risque de pollutions accidentelles est avéré, plusieurs épisodes ayant eu lieu sur la fin du contrat ont entraîné des mortalités piscicoles.

Cette thématique n'a pas été traitée par le contrat de rivière; elle devrait l'être dans le futur.



Rejet au Cheran

→ Les eaux de ruissellement

La surface imperméabilisée du bassin versant représente 4% du territoire. La pollution générée par les routes est directement proportionnelle au trafic. Celui de l'A41 a augmenté de +7,3% en moyenne, portant le trafic moyen journalier de 24 470 en 1999 à 32 350 véhicules / jour en 2008.

Plusieurs rejets d'eaux de ruissellement sont traités (dont ceux de l'A41). 7 communes sur 25 ayant répondu à cette question, mentionnent des désordres quantitatifs liés aux eaux pluviales sur leur territoire.

Cette question n'était pas inscrite au contrat de

rivière; elle devrait également être intégrée dans le futur plan d'actions.

→ Le risque inondation

La connaissance des principales zones inondables du Cheran et du Dadon a progressé pendant et grâce au contrat de rivière. Des confortements et aménagements de protection ont été réalisés ou vont l'être. Les zones naturelles d'épandage des crues ont été plutôt conservées même si on peut regretter l'urbanisation de zones juste avant le contrat ou à son tout début.

Aujourd'hui, plusieurs actions seraient à mener: connaître les débits de crue, mettre à jour les cartes d'inondabilité, identifier les risques localisés de débordement par les affluents.



Dépôts suite à la crue du ruisseau de la Ville Cusy (74)

→ La ressource en eau

Les captages utilisés pour l'alimentation des populations du bassin versant sont des sources à 93%. Leur nombre est passé de 131 à 80, principalement du fait d'abandon de sources peu productives en étiage et/ou vulnérables et de mauvaise qualité (bactériologie ou turbidité).

Seuls 51% des captages utilisés sont protégés par des périmètres de protection. La progression depuis le début du contrat est faible (41% en 1995) et éloignée de l'objectif national (100% des captages doivent être protégés en 2010).

Les volumes prélevés sur la ressource en eau ont augmenté. En 2007, 5,7 millions de mètres cubes ont été prélevés, dont 4,76 millions pour l'alimentation des populations (84%). Cet usage a augmenté de 10% depuis 1998. La situation actuelle est excédentaire ou équilibrée pour 60% des communes et 71% de la population desservie.

La genèse et la vie du contrat, les dates clés :

- 1991 : élaboration du dossier sommaire de candidature
- 23/01/1995 : création du SMIAC
- 11/10/1997 : signature officielle du contrat pour une durée de 10 ans, en 2 phases de 5 ans chacune
- 06/05/2004 : signature de la 2^{ème} phase du contrat
- 2009 - 2010 : bilan évaluation perspectives

Phase 1 : 1998 - 2002	
VOLET	MONTANT PRÉVU €
A1 - assainissement des collectivités	17 474 620
A2 - opération coordonnée agricole	6 742 582
A3 - ressource en eau	76 225
A4 - réhabilitation de décharges	45 735
B1 - équilibre morphologique et inondations	2 871 377
B2 - restauration de la végétation des berges	292 702
B3 - diversification piscicole	137 204
B4 - passerelles	686 020
B5 - canoë-kayak	121 959
B6 - maison de l'eau	503 082
B7 - zones humides	370 451
C1 - entretien de la végétation des berges	228 673
C2 - suivi du contrat de rivière	48 784
C3 - postes	289 653
C4 - information, sensibilisation	83 847
TOTAL	29 972 914

Phase 2 : 2003 - 2008	
VOLET	MONTANT PRÉVU €
A1 - assainissement des collectivités	10 921 374
A2 - opération coordonnée agricole	pm
A3 - ressource en eau	338 000
A4 - réhabilitation de décharges	439 000
B1 - équilibre morphologique et inondations	1 096 255
B2 - restauration de la végétation des berges	188 678
B3 - diversification piscicole	1 304 831
B4 - passerelles	460 000
B5 - canoë-kayak	4 500
B6 - maison de l'eau	1 436 000
B7 - zones humides	360 000
C1 - entretien de la végétation des berges	68 889
C2 - suivi du contrat de rivière	232 100
C3 - postes	427 500
C4 - information, sensibilisation	88 000
TOTAL	17 365 127

Dans l'avenir, il est souhaitable de dresser un inventaire de la ressource, d'évaluer les effets du changement climatique, de mieux connaître les besoins des usagers et des milieux, puis d'organiser le partage. Le lien entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire est également un point important à placer au centre des réflexions.

→ La qualité physico-chimique de l'eau

Le Chéran :

La très bonne qualité physico-chimique des eaux à l'amont, perdure depuis le début du contrat de rivière. Ailleurs la qualité se maintient en classe bonne à très bonne, on note toutefois un enrichissement progressif en azote et phosphore.

La qualité bactériologique n'est pas satisfaisante. On note la présence de métaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques, sur le Chéran aval, où la qualité est moyenne depuis 1998.

Les affluents :

On constate une amélioration pour certains affluents vis-à-vis des matières organiques. C'est le cas du Nant d'Aillon où, par contre, la qualité s'est dégradée par rapport au phosphore. La qualité est toujours médiocre sur le Nant de Jarsy et la Néphaz..

Le suivi de la qualité de l'eau, notamment celle de certains affluents, semble essentiel. Ainsi que la recherche et la hiérarchisation des sources de pollutions résiduelles (actuelles) du bassin versant.

→ La qualité biologique des milieux aquatiques



La situation ne s'est pas améliorée sur le Chéran. On constate une diminution de la biomasse piscicole et un déséquilibre des peuplements de truites de Lescheraines au Fier, sans explication évidente.

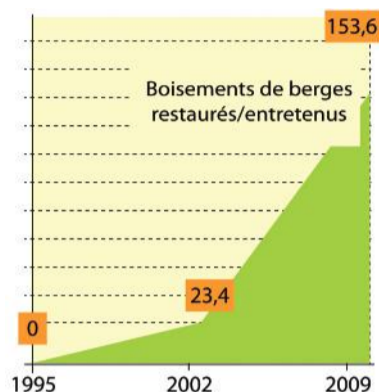
Toutefois, le linéaire colonisé par les écrevisses autochtones à pieds blancs s'est accru de 800 ml sur la Vergogne en lien direct avec les travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière. Dans le même temps elles ont régressé sur la Ramaz

quin'apas pu faire l'objet de travaux sur l'habitat. Les conditions de circulation pour la faune piscicole ont été améliorées (actions dans et hors contrat) avec la suppression d'obstacles majeurs à la circulation piscicole dont le nombre est passé de 9 à 3.

Comprendre les causes du déclin des truites et agir en conséquence est une priorité.

→ Les boisements des berges

Pendant et grâce au contrat de rivière, on est passé d'une ripisylve à l'abandon à une ripisylve gérée. Les plans de gestion sont réalisés et mis en œuvre (21 à ce jour). Depuis les



début du contrat de rivière, 154 km de cours d'eau ont fait l'objet de travaux de restauration ou d'entretien.

Concernant les plantes invasives, un inventaire a été réalisé par le SMIAC, des essais d'éradication ont été menés, mais elles ont progressé.

Il faut poursuivre l'entretien de la végétation des berges et contrôler les plantes invasives.

→ La dynamique des cours d'eau, l'érosion et le transport solide

Au début du contrat, il a été constaté que le lit du Chéran était déstabilisé suite aux extractions massives de matériaux et

aux endiguements. Pendant la durée du contrat, on a fortement progressé dans la compréhension des phénomènes en jeu par la réalisation d'une étude géomorphologique. Les conclusions ont réorienté les actions en intégrant davantage la dimension transport solide et en jetant les bases d'une gestion. Les levés topographiques réalisés en fin de contrat montrent une tendance à la stabilisation.

Le travail doit être poursuivi : entretenir les ouvrages réalisés, continuer la gestion morphologique et sédimentaire, définir et préserver l'espace de liberté et de bon fonctionnement de la rivière.



→ Le patrimoine naturel

Le territoire est presque entièrement couvert par des zones naturelles de type ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Plusieurs zones figurent au réseau NATURA 2000.

La connaissance du patrimoine a progressé avec l'inventaire des zones humides de tout le bassin versant réalisé dans le cadre du contrat de rivière : 234 zones, 411 ha.

Sur 6 pressions sur les paysages identifiées en 1995, 4 ont été supprimées ou réduites, il s'agit des extractions dans le lit des cours d'eau (arrêt), des décharges (2 réhabilitées, déchets enlevés par le SMIAC sur les berges), de la gestion anarchique des boisements de berges (mise en œuvre des plans de gestion), du développement de l'urbanisation au détriment des zones humides (prise en compte partielle dans les documents d'urbanisme).

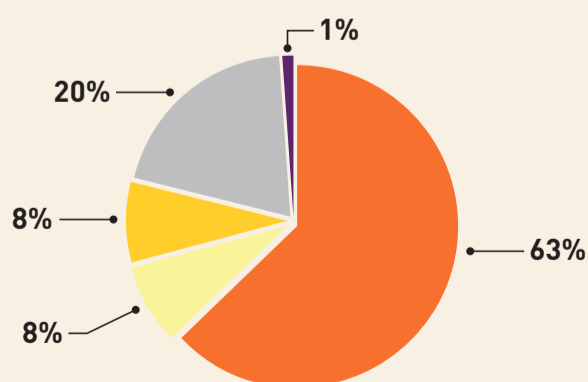
Ceci dit, la restauration et la préservation des zones humides seront une priorité des prochaines années.



Bilan financier de la phase 2 du contrat Chéran 2003-2008

→ 79% des actions prévues sont réalisées ou engagées

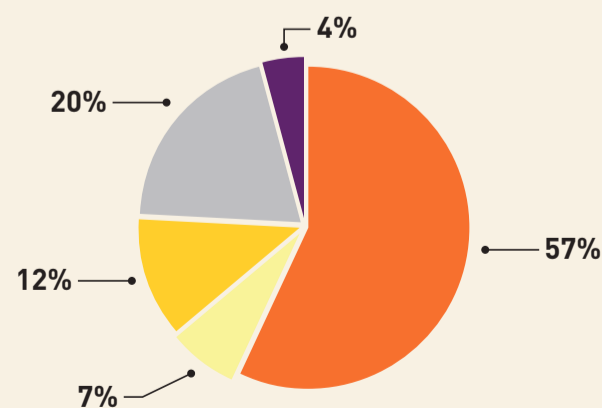
Phase 2 - Réalisation des actions en nombre



réalisées engagées en partie réalisées non réalisées hors CR

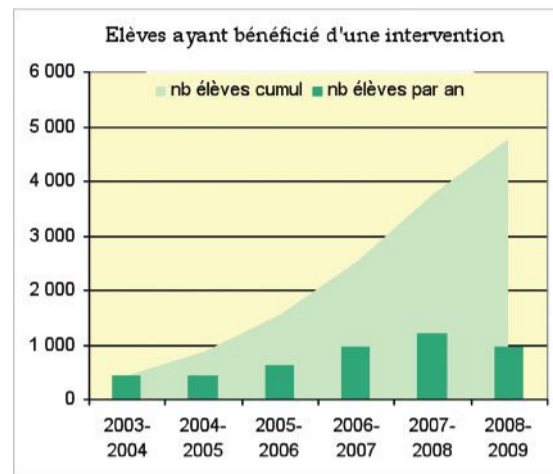
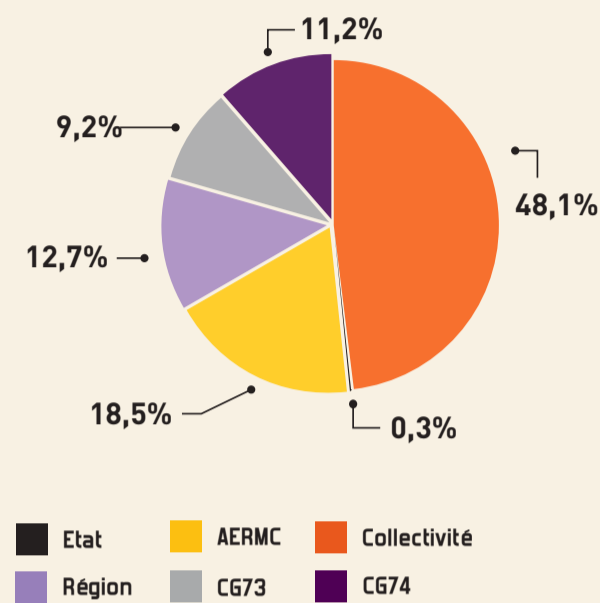
→ 76% en montant prévu

Réalisation des actions en montant prévu



Le SMIAC, les communes, les communautés de communes, les collectivités piscicoles et le Parc Naturel Régional ont engagé 6 millions d'euros dans le contrat (phase 2). Les partenaires financeurs ont apporté 6,8 millions d'euros sur cette même phase 2.

Au total depuis 1998, 33,1 millions d'euros engagés dans le contrat Chéran.



Chaque année depuis 2000, des animations sur le thème de l'eau et de la rivière sont proposées à toutes les écoles maternelles, primaire et collèges et lycées du bassin versant du Chéran. Ainsi depuis 2003, ce sont près de 5000 élèves qui ont bénéficiés de ces animations.

Regards croisés sur le fonctionnement du contrat de rivière :

La participation des acteurs au contrat de rivière :

- le projet de contrat a fait l'objet d'une concertation (d'une co-construction) entre des élus locaux, des représentants de l'Etat, du monde de la pêche et du monde agricole : d'où une dynamique initiale très positive
- deux instances permanentes, porteuses de la vision globale, ont alors été créées :
 - une instance de co-décision réunissant uniquement des élus : le comité syndical
 - une instance d'information (voire de consultation) réunissant tous les groupes d'acteurs : le comité de rivière

- par ailleurs, des instances temporaires de concertation ont fonctionné : les comités de pilotage, chaque comité regroupant les acteurs concernés par un projet particulier
- finalement, il faut rappeler l'existence durant la première phase des trois commissions correspondant aux trois volets du contrat de rivière

La concertation :

Tout le monde ou presque est d'accord pour reconnaître que le SMIAC souffre d'un manque de légitimité, que le contrat de rivière n'est pas assez connu, que les élus et la population ne sont pas assez informés et impliqués, que le SMIAC a réalisé beaucoup d'opérations, mais qu'il n'a pas assez concerté.

Huit recommandations pour la suite :

- Placer le SMIAC au cœur d'un nouveau plan d'actions
- Organiser le suivi et la collecte des données
- Acquérir une culture de la concertation
- Informer et impliquer la population
- Cultiver le lien avec les autres structures
- Renégocier la répartition des financements locaux
- Faire grandir l'équipe
- Construire un nouveau plan d'actions en maintenant le dialogue

Le comité de rivière souhaite qu'il y ait une suite au contrat de rivière et propose les étapes suivantes :

- Présenter les résultats de l'étude-bilan à tous les élus.
- Les communiquer à la population via le Journal du Chéran.
- Lancer l'étude destinée à rechercher les causes de non atteinte du bon état et définir les solutions à mettre en œuvre.
- En fonction des conclusions, vérifier si le contrat de rivière est l'outil adapté pour la suite. Définir en concertation un plan d'actions et les moyens nécessaires. Voir comment maintenir l'équipe technique.
- Engager les discussions relatives aux compétences du SMIAC et à la clé de répartition du financement des communes.